

Les solidarités contre les pauvretés

C'est pourquoi parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive.

Léon XIII, Rerum novarum 27.2.

1. Illusions ou cécité

Évoquer la pauvreté dans un pays riche c'est se placer en situation paradoxale¹. Évidemment, tout le monde réclame l'éradication de ce mal qui nous vient des profondeurs du temps. Chacun souhaite vivement que ce fléau disparaisse, qu'il cesse de hanter notre quiétude. Qui n'est pas animé par les meilleures intentions du monde ? Mais, il faut hélas en convenir, très vite le soupçon s'installe. Cette pauvreté que l'on évoque à temps et à contretemps existe-t-elle vraiment chez nous ? Qui sont donc ces pauvres ?

Nous sortons à peine d'une longue période de croissance économique qui, après la dernière guerre mondiale avait fait naître quelques illusions et soutenu la cécité du plus grand nombre. C'était le temps d'une vigoureuse mobilité sociale ascendante. Dans ces conditions, tous les espoirs semblaient permis. Ceux qui manquaient le train devaient n'être qu'une poignée d'irréductibles : des cas. On a même cru que la question était réglée.

2. Présence de la pauvreté

En fait, pendant cette longue période de "vaches grasses", la pauvreté n'a cessé d'inquiéter. En Suisse, nous n'avons pas de métro pour accueillir les clochards. Chez nous, les touristes ne sont pas importunés par des mains qui se tendent sur leur passage. Ci et là, un orgue de barbarie. Où sont donc les pauvres ?

En Europe et en Suisse

En 1985, on recensait quelque 44 millions de pauvres en Europe, soit environ 14 % de la population (selon la définition retenue officiellement par les Communautés européennes). Cette proportion varie quelque peu d'un pays à l'autre, en particulier en fonction de la qualité de la sécurité sociale. Dès lors, on ne s'étonnera pas que la Norvège et la Suède, pays dans lesquels les prestations sociales sont fort développées, présentent les taux de pauvreté les plus bas.

En Suisse, si l'on se réfère à la plupart des travaux actuellement disponibles, on peut estimer qu'en retenant les seuils choisis par des organismes internationaux officiels, le nombre des pauvres peut représenter une proportion qui va du 8 au 15 % de la population. Nous savons qu'il ne s'agit là que d'estimations. Autour de la pauvreté, la bataille des chiffres n'est pas prête de s'éteindre. S'il est nécessaire de connaître finement la réalité des situations, on s'accordera à penser que ces comptabilités ont parfois un visage cynique ou dérisoire. Il reste que la pauvreté existe dans des proportions qui seront toujours insupportables².

¹ Jean-Pierre Fragnière, (1990) *La réussite ou l'exclusion*, in : P. Gilliland, **Pauvretés et sécurité sociale**, Réalités sociales, Lausanne 1990, 21 pages.

² Sur l'ensemble de la question voir les travaux de Christian Marazzi.

Les chiffres en valeur absolue parlent peut-être plus à notre imaginaire : C'est ainsi que 8 % de pauvres représentent quelque 500'000 personnes en Suisse. Certains groupes sociaux sont cependant plus exposés à la pauvreté que d'autres. Il s'agit essentiellement :

a) Des personnes âgées

Les personnes âgées de 70 ans et plus représentent le tiers de la population disposant des revenus les plus bas. On comptait par ailleurs, en 1988, 141'000 rentiers AVS ayant recours aux prestations complémentaires. On sait aussi que la situation économique des personnes âgées est d'autant plus mauvaise qu'il s'agit de femmes, veuves et divorcées surtout. Même si l'on peut s'attendre à un certain mieux au cours des prochaines décennies, du fait en particulier des effets du deuxième pilier de la prévoyance vieillesse, la situation restera précaire pour nombre d'entre elles, ce qui plaide en faveur d'un renforcement du premier pilier.

b) Des femmes

60 % de la population la plus pauvre est constitué de femmes, dont la moitié sont célibataires et 40 % divorcées, séparées ou veuves. Par ailleurs, plus de 18 % des femmes disposent de revenus très bas, contre quelque 8 % pour les hommes. Ces chiffres traduisent au moins deux réalités :

- la discrimination dont sont encore victimes les femmes sur le marché de l'emploi ; au Tessin, par exemple, les salaires féminins représentent en moyenne 60 % de ceux des hommes ;
- les discriminations existant dans le premier et le deuxième pilier, qui frappent particulièrement les femmes divorcées ainsi que les mères ayant interrompu leur activité professionnelle.

A cet égard, il apparaît que les mères chef de famille cumulent les désavantages, en particulier du fait qu'elles sont souvent obligées de travailler à temps partiel pour pouvoir assumer l'éducation et l'entretien de leur (s) enfant (s).

c) Des jeunes

Selon l'étude de C. Marazzi, deux tiers des jeunes de 18 à 25 ans courent le risque de connaître le chômage. On ne s'étonnera donc pas que les jeunes, selon l'étude tessinoise, constituent le 35 % des contribuables se situant en dessous du seuil de pauvreté. Autre estimation : près de la moitié des pauvres sont âgés de moins de 30 ans. Observons à ce propos le fait que les jeunes sans formation professionnelle sont particulièrement exposés aux diverses formes de travail précaire qui se développent actuellement.

d) Des chômeurs

En 1985, selon une étude réalisée par Caritas, 64 % des chômeurs réels, n'avaient pas le droit de timbrer. En 1986, on comptait 12'000 chômeurs en fin de droit. Ce sont essentiellement des travailleurs âgés, des femmes et des jeunes qui sont touchés par cette situation.

e) D'autres catégories

Les catégories précédentes se recoupent, bien sûr. Et puis, il y a tous ceux qui sont engagés dans l'économie souterraine : clandestins de toutes sortes, mais aussi ces réfugiés dont les services sont utilisés à vil prix. Et tant d'autres situations "à risque" : les travailleurs immigrés, les clandestins en particulier, les malades chroniques, les personnes handicapées, les prisonniers et ex-détenus, les personnes analphabètes (quelque 30'000 en Suisse), etc.

f) Et beaucoup de familles "ordinaires"

Marginaux et errants, les pauvres ? L'imagerie sociale le pense encore. Pourtant, et ce fait est essentiel, plus du 40 % des pauvres classés dans les catégories les plus défavorisées vivent dans des familles de travailleurs salariés dont une toute petite partie compte sur l'assistance sociale. Ce fait confirme qu'il est impossible d'identifier la population défavorisée en se référant simplement aux personnes bénéficiant de l'assistance publique.

Les travailleurs réguliers apportent un lourd tribut à la cohorte des très bas revenus. Ainsi, si la pauvreté frappe tant de familles que je serais tenté d'appeler normales, parce qu'elles se conduisent tout à fait convenablement et que ses responsables travaillent, c'est qu'elle s'installe au coeur même de la vie sociale, au coeur même de la société, elle est l'expression de deux réalités au moins, la modestie de trop de salaires, particulièrement chez les femmes, et de ce nouveau fléau que représente l'endettement. On dit et on dira que cet endettement, en particulier le *petit crédit*, est maintes fois le signe de l'imprévoyance ou d'appétits immodérés, on sait qu'il est trop souvent la conséquence d'un chapelet de petits malheurs qui ont frappé des individus et des familles.

3. Ils sont discrets

Si le phénomène de la pauvreté est généralement reconnu, si l'on s'efforce régulièrement de compter les pauvres, de les classer, de les gratifier des étiquettes de plus en plus savantes, on n'est pas loin de penser qu'ils constituent un résidu dissimulé dans quelques poches de la société. Pourquoi est-il si difficile de les rencontrer ?

C'est que dans un pays comme la Suisse, de plus en plus, on tend à n'établir des contacts quotidiens que dans son propre milieu de vie, dans les groupes sociaux qui correspondent à sa propre manière de gérer la vie quotidienne.

De plus, dans cette Suisse *propre en ordre*, les stigmates de la pauvreté ne sont plus là pour désigner cette insupportable réalité. Cent ans d'efforts et l'abondance des biens ont éliminé le plus souvent les haillons et la saleté. Il faut bien reconnaître que le vêtement de base et le savon ne constituent plus des objets rares. Dans ces conditions on ne s'étonnera pas que le pauvre soit discret ou au moins qu'il soit possible de prétendre qu'il est peu présent à nos yeux pressés et engagés dans une vie quotidienne de plus en plus agitée.

Et, il faut bien dire qu'on l'invite systématiquement au silence. Le problème n'est pas le pauvre qui souffre, mais le pauvre qui se montre ou, pire, qui se met à parler.

Parmi eux, on a cherché à déceler les nouveaux pauvres. Mais, s'il y a une pauvreté nouvelle dont on s'étonne, dont on s'effraie, c'est bien parce qu'il y en a une, ancienne, dont on ne s'étonne plus. Cette notion renvoie, sans la nommer, à cette exclusion institutionnalisée où tout processus de paupérisation trouve son terme. De cette pauvreté naît un infra-monde.

4. Dimensions de la pauvreté

Faut-il rappeler que dans nos pays d'abondance, les modes de vie ont profondément changé. Dans ces conditions, la pauvreté elle-même prend le plus souvent un autre visage.

Faut-il rappeler que notre système social, notre système marchand, est profondément monétarisé. Tout s'achète, tout se paie, même l'eau. Cette généralisation de la distribution des biens par le secteur marchand entraîne les conséquences que l'on sait.

Pour ne retenir qu'un exemple, évoquons le coût de l'enfant. La simple possibilité d'entretenir un enfant implique ou exige aujourd'hui une importante disponibilité financière. L'école primaire est gratuite et c'est très bien. Mais, combien de parents font la douloureuse expérience de l'importance de tous ces frais annexes, de ce déferlement marchand qui s'attaque directement à l'enfant ? N'y a-t-il pas une certaine arrogance dans le discours de ceux qui bombardent les familles pauvres de bons conseils en les invitant à éduquer leurs enfants à la résistance aux sollicitations de la publicité et du marché ?

Dans ces conditions, la pauvreté apparaît donc essentiellement comme une situation de dépendance et, partant, une incapacité à élaborer des projets.

C'est que la pauvreté est liée à la distribution du pouvoir, du prestige et des ressources dans la société et recouvre avant tout une *impuissance sociale*. La pauvreté est :

- une absence de pouvoir de négociation ;
- une impuissance à maîtriser les conditions d'existence ;
- une disqualification sur le plan économique et social ;

— une impossibilité de construire des projets.

Les ménages vivent en situation de pauvreté, lorsqu'ils *cumulent les désavantages* qui sont des symptômes de l'impuissance sociale.

En outre, on n'est pas pauvre une fois pour toutes. Beaucoup de familles ou d'individus font un ou plusieurs passages, plus ou moins longs, dans un état de pauvreté. On s'en sort, on retombe, suit une phase de rémission. Très souvent, trop souvent, des blessures durables marquent définitivement, dans le corps ou dans l'esprit, celles et ceux qui ont connu ces situations douloureuses.

5. Les solidarités

Tout le monde s'accorde, sans doute, sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et d'apporter des réponses aux difficultés d'existence de ces trop nombreuses familles ou personnes pauvres. Il en va du consensus social, de la dignité des femmes et des hommes, des groupes sociaux et de la société toute entière.

6. La sécurité sociale

Face à cette réalité de la pauvreté, la mobilisation s'est organisée. L'un des remparts les plus solides qui ait pu être mis en place c'est sans doute la sécurité sociale. Elle constitue la première ligne de défense contre la pauvreté, dans la mesure où elle a pour effet, par le seul exercice des fonctions qui lui sont assignées, de neutraliser les nombreux risques associés aux éventualités constitutives de ses branches principales qui, sans son intervention, représenteraient autant de facteurs favorables à l'accroissement des situations de pauvreté.

En Suisse, la sécurité sociale s'est développée à plusieurs niveaux. Pour une part, elle s'est déployée au niveau de la Confédération, en partie elle a épousé les contours du fédéralisme et pour une part notable elle a sollicité le concours et les compétences des organismes à caractère privé. Beaucoup pensent que cette complémentarité est une solution heureuse quand bien même elle engendre des complexités et laisse durer des lacunes qui peuvent s'avérer dangereuses. Ces dangers sont sans doute en train de refaire surface, en raison précisément de l'évolution des comportements sociaux.

Mais il est légitime de mettre en évidence un certain nombre de ses lacunes ou d'inadaptations qui sont de nature à autoriser une expansion du phénomène de la pauvreté. Une véritable réforme de notre système de sécurité sociale s'impose si l'on veut réduire significativement les risques de paupérisation.

Car, précisément, dans une société marchande où, répétons-le, tout se paie, les lacunes de la sécurité sociale ou de la redistribution entraînent des conséquences très rapidement fâcheuses pour ceux qui, selon l'expression de plus en plus utilisée, passent à travers les mailles du filet.

Les exemples sont bien connus. Ainsi, l'enfant du prisonnier est privé d'allocations familiales. La femme divorcée connaît le plus souvent une vieillesse précaire. Et le monde a changé. Quand l'AVS a été instituée, à la fin de la dernière guerre mondiale, l'espérance de vie ne dépassait guère 65 ans. C'était donc, en quelque sorte, une assurance pour survivants. Aujourd'hui, quelque quinze années "supplémentaires", si vous me passez l'expression, sont promises à la moyenne de nos concitoyens.

En outre, lorsque plusieurs régimes de la sécurité sociale suisse ont été conçus, on a retenu l'hypothèse du plein emploi, en particulier pour l'homme chef de famille. Si, chez nous, le chômage est apparemment modeste, c'est sans compter sur un véritable processus de précarisation de l'emploi. Aujourd'hui, ces emplois précaires et les bas salaires permettent sans doute à beaucoup de vivre, voire de vivoter, mais ce sont des bombes à retardement. Elles exploseront demain en situations de pénurie et d'insécurité sociale qui peuvent être autant de chemins vers la pauvreté.

7. Entraide

Une part importante de la lutte contre la pauvreté est donc assumée par l'action collective, en particulier par celle qui est confiée aux pouvoirs publics. Elle est heureusement complétée par les multiples expressions des solidarités privées qui s'expriment dans les initiatives d'entraide. Les personnes et les groupes directement concernés par les exigences quotidiennes de la vie familiale développent des comportements de solidarité et d'entraide. C'est l'expression du lien social, mais il y a plus. On note également la présence déterminante de groupes et d'associations qui sans être directement ou prioritairement concernés par les problèmes de la vie familiale offrent leurs services et leurs compétences pour promouvoir des solutions à diverses questions qui surgissent dans la vie quotidienne des familles. Ces initiatives que nous appelons "actions bénévoles" (d'autres parlent de volontariat social) représentent une troisième dimension du champ de l'entraide sociale. Dans de nombreuses circonstances, elles offrent des prestations indispensables à la survie des personnes et des familles ou au moins à la gestion des tensions, des crises et des ruptures qui caractérisent les histoires familiales et leurs conséquences. Pourquoi attacher une importance significative à ces formes d'action ? Pourquoi ne pas tout déléguer à l'action publique ?

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler la multiplicité des arguments qui sont généralement invoqués pour limiter le rôle de l'État. J'aimerais cependant insister sur un aspect de cette nécessité de s'engager dans les actions d'entraide et les initiatives bénévoles. Si certains ont cru, dans les décennies récentes, pouvoir déléguer aux institutions sociales et sanitaires l'essentiel de la gestion des problèmes sociaux, il faut bien admettre que cette tendance porte en elle un péril majeur. Si nous ne sommes plus confrontés à ces questions essentielles que sont la souffrance, le handicap, la maladie, la mort et les pénuries de toutes sortes, n'allons-nous pas désapprendre à faire face à de telles situations ?

8. Service et solidarité

Et dans cette croisade qui s'impose contre la pauvreté, on peut et l'on doit à juste titre s'interroger sur les raisons qui peuvent nous engager à participer personnellement à ces initiatives volontaires et bénévoles.

En effet, les raisons de faire du volontariat ne sont pas uniquement d'ordre altruiste. Elles relèvent d'une volonté de vivre pleinement sa vie dans la durée. Souvent, il s'agit de motifs qui relèvent de l'engagement religieux, philanthropique ou de la solidarité sociale. Il me paraît cependant nécessaire de garder présent à l'esprit le fait que des considérations complémentaires peuvent être avancées, en particulier celles qui consistent à fournir au bénévole lui-même un enrichissement personnel et une meilleure capacité de vivre sa propre vie dans la durée. En quelque sorte, beaucoup ont intérêt à s'engager dans le volontariat³.

En effet, nous savons qu'aujourd'hui, nombre de problèmes sociaux et sanitaires ont été délégués à des institutions spécialisées. Celles-ci assument leurs tâches avec un personnel également spécialisé. Les services sociaux aident, voire assistent, les cliniques et les hôpitaux soignent, d'autres institutions conseillent ou encore prennent en charge. Bien ! Mais jusqu'où déléguer la solution de tous ces problèmes ? Un risque majeur existe. N'allons-nous pas désapprendre ou, ne jamais apprendre à affronter des questions et des problèmes qui sont pourtant constitutifs de l'existence même. Affronter la pauvreté, la souffrance, la maladie, le deuil, ne va pas de soi. La vie sociale devrait nous préparer à conquérir des *habitus* susceptibles de nous permettre d'affronter ces situations. Si nous déléguons tout, ne risquons-nous pas de nous transformer en ces êtres réduits, frelatés, fragiles, devant toute situation problématique ? S'engager dans le volontariat, aujourd'hui, c'est aussi l'un des moyens qui nous permettront de nous préparer à mieux assumer l'ensemble des événements qui caractérisent notre existence.

³ Jean-Pierre Fragnière, (1988), **Action sociale et bénévolat social**, Rapport à l'intention du Conseil suisse de la science sur les problèmes de recherche dans le domaine du travail social non-marchand et de l'action bénévole, Berne, 61 pages.

Et plus positivement, le malade, le prisonnier, celui que l'on appelle le marginal ou l'inadapté, la personne âgée dépendante, tous ceux-là sont porteurs de valeurs, sont porteurs de questions susceptibles de nous faire grandir en humanité. Un monde qui construit ses valeurs sur la célébration des "quinze-quarante ans", jeunes, beaux, dynamiques et productifs, est un monde qui s'automutile et qui fabrique les contradictions qui peuvent l'affaiblir inéluctablement. Nous savons que les tendances existent qui vont dans ce sens ; l'engagement dans le volontariat est un moyen de contrer ces tendances que l'on peut considérer comme porteuses de catastrophes.

9. Une société responsable

L'intervention publique ne saurait répondre à toutes les situations, tant elles sont complexes. Les solidarités privées, formes multiples de l'entraide familiale ou de la solidarité entre les générations constituent des éléments indispensables à une véritable croisade contre l'existence des familles pauvres.

Que l'on s'entende bien, il ne s'agit pas de prôner l'abandon des responsabilités publiques et collectives au profit d'un appel exclusif, donc naïf, aux solidarités primaires, mais bien plutôt de renforcer l'efficacité de ces interventions des pouvoirs publics et des institutions professionnalisées par une amélioration de leurs rapports avec les réseaux sociaux dans lesquels sont engagées les familles pauvres ou dont elles ont été écartées à la suite des effets marginalisants de la situation de pauvreté.

Répetons-le : disons oui à la promotion d'une bonne qualité professionnelle dans la gestion des problèmes sociaux, oui aux compétences, et oui aux institutions spécialisées dans des interventions que l'on sait complexes. Mais il faut également savoir dire oui à l'exercice de la solidarité dans la trame de la vie sociale, *au quotidien*.

10. Promotion de la participation

Reste peut-être le plus difficile à réaliser : la participation des personnes directement concernées par la pauvreté et tous les problèmes qui l'accompagnent. Nous disions plus haut que la pauvreté c'est cette impossibilité de faire des projets. Soit. Il ne peut y avoir de stratégie efficace de lutte contre la pauvreté sans la reconnaissance, voire la promotion de la participation des personnes concernées. Les pauvres ne s'en sortiront que dans la mesure où ils sont en état d'élaborer véritablement un projet de vie, et cela dans la durée.

Dans ces conditions, on comprend l'importance que peut avoir la promotion de la participation du pauvre, des milieux pauvres à leur propre émancipation⁴. Comment ?

La voie est étroite.

D'une part, il convient de créer chez ceux qui connaissent la pénurie, et par conséquent le plus souvent la marginalité, ces énergies, ces ressources personnelles qui leur permettent d'accéder à l'indépendance.

D'autre part, il importe de multiplier les formes d'aide directe ou indirecte et personnalisée qui ouvrent le chemin de la participation réelle à la vie collective.

Une lutte contre la pauvreté est donc multiforme. Elle ne peut être engagée sans la participation d'acteurs multiples et diversifiés.

Que l'on n'aille pas tirer prétexte de cette complexité pour se cantonner dans des déclarations d'intention. En fait, la solidarité est un choix ; elle n'est pas vaine. "Les hommes et le monde portent suffisamment d'avenir heureux ; aucun projet n'est bon sans cette foi profonde en lui-même". *Ernst Bloch, Le principe Espérance, p. 71, Paris, 1976.*

Tous les hommes ont le droit d'avoir une part suffisante de biens pour eux-mêmes et leurs familles. C'est ce qu'ont pensé les Pères et les Docteurs

⁴ Jean-Pierre Fragnière, (1989), *Rendre possible l'exercice des solidarités*, in : Bernard Kouchner, **Les nouvelles solidarités**, Actes des Assises internationales de janvier 1989, col. Recherches politiques, P.U.F., Paris.

de l'Église qui enseignaient que l'on est tenu d'aider les pauvres, et pas seulement au moyen de son superflu. Quant à celui qui se trouve dans l'extrême nécessité, il a le droit de se procurer l'indispensable à partir des richesses d'autrui.

Gaudium et Spes, 69.1. Concile Vatican II.